



ARRETE DRH 2026 - 1768

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MADAME SANDRINE AHO NIENNE –
9^{ème} ADJOINTE**

Le Maire De La Commune De Saint-Pierre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
VU l'élection du Maire en date du 28 mars 2026,
VU le tableau du Conseil Municipal du 28 mars 2026 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Madame Sandrine AHO NIENNE au rang de 9^{ème} adjointe** au maire.

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} / - Madame Sandrine AHO NIENNE est déléguée, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter l'ensemble des affaires relatives au protocole, aux manifestations républicaines, à la coopération régionale, à l'attractivité et au marketing territorial.**

En matière de protocole, elle est chargée :

- de coordonner les cérémonies officielles ;
- de valoriser le devoir de mémoire.

En matière de coopération régionale, elle est chargée :

- de représenter de la Ville dans ses relations régionales.

En matière d'attractivité et de marketing territorial, elle est chargée :

- de renforcer l'attractivité et l'image de la commune auprès des partenaires, des acteurs économiques, des institutions et du grand public, par ses actions ;
- de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de valorisation du territoire, notamment en matière d'image, de promotion et de son rayonnement ;
- de favoriser les initiatives et partenariats concourant à l'attractivité du territoire.

ARTICLE 2 / - Madame Sandrine AHO NIENNE reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le
Le Maire

15 AVR. 2026

Notification faite le15. AVR. 2026
Signature



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260416-DRHAR26_1768-AU
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026